

INSCRIPTIONS GARDERIE et RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions CANTINE et GARDERIE :

Vous trouverez ci-joint, une fiche de fréquentation à remplir **une seule fois pour l'année** si votre enfant fréquente de **manière régulière** le restaurant scolaire et/ou la garderie.

Si votre enfant fréquente de **manière aléatoire** pour des raisons d'emploi du temps particulier, des feuilles d'inscription mensuelles restent à votre disposition à l'accueil de la mairie ou disponible sur le site de la commune www.mairie-goelzin.fr, à nous rendre au plus tard une semaine avant le mois suivant.

Les annulations/ modifications

Toute annulation ou modification doit être impérativement signalée à la mairie, **par écrit** :

- Soit en remplissant le coupon ci-joint, disponible en mairie ou sur le site de la commune
- Soit par mail à l'adresse : secretariat@mairie-goelzin.fr

Pour toutes modifications vous devez impérativement prévenir **LA MAIRIE** par écrit au plus tard **la veille avant 10h00**.

Toutes modifications doivent être faites à titre exceptionnel.

Les annulations non signalées ou non justifiées (convenances personnelles) à la mairie seront **FACTUREES**.

Concernant la cantine, un repas non décommandé la veille avant 10h00 sera dû. (Chaque matin à 10h00, la boîte aux lettres et la boîte mail seront vérifiées).

Concernant les sorties scolaires, pensez également à désinscrire votre enfant en mairie.

Pensez également à prévenir la mairie lorsque vous gardez ou récupérez votre enfant suite à l'absence de l'institutrice ou après récupération si votre enfant est souffrant.

Possibilité d'inscrire sur la dernière de couverture du cahier de liaison les modifications cantine et garderie, **ATTENTION VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT PREVENIR LA MAIRIE DE TOUTES MODIFICATIONS .**

La facturation

Les règlements se feront à la fin de chaque mois. A l'issue du mois écoulé, vous recevrez votre (vos) facture(s), par l'intermédiaire de votre enfant à venir régler en mairie.

Veillez joindre le talon du bas de facture à chaque règlement.

Pas de chèque global : Un chèque pour la restauration scolaire, un chèque pour la garderie.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

Rappel

Pensez à conserver une copie de vos fiches de réservation pour éviter les erreurs.

Pensez à conserver tous justificatifs de votre règlement ou demander une facture acquittée.

Tout changement de coordonnées en cours d'année scolaire doit être indiqué à la mairie.



Aucun médicament ne sera administré aux enfants par le personnel communal sans ordonnance.

INSCRIPTIONS GARDERIE et RESTAURANT SCOLAIRE

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe en 2020/2021 :

GARDERIE :

Veillez cocher les cases correspondantes :

	7h30 / 8h30	16h15 / 17h00	16h15 / 18h00
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
 VENDREDI			

Tarifs Garderie

7h30 / 8h30 = 1.10€

Gratuit à partir de 8h15

16h15 / 17h00 = 1.10€

16h15 / 18h00 = 2.45€



CANTINE :

Veillez cocher les cases correspondantes :

LUNDI	
MARDI	
JEUDI	
 VENDREDI	



VEGETARIEN	Oui / Non
ALLERGIES	

Tarifs :

Gœulzinois = 3,70€

Extérieurs = 3,95€

Fait à

Le

Signature du responsable légal